

FRANCE-ANTILLES

www.franceantilles.fr

Actualité - Environnement

Maria : la chasse (enfin) suspendue en Guadeloupe

S.B.

Vendredi 29 septembre 2017



Le pigeon a cou rouge fait partie des espèces d'oiseau plus chassées que d'habitude ces derniers jours. (Frantz Delcroix)

La préfecture a publié, jeudi, un arrêté interdisant la chasse pendant dix jours. Une mesure liée au passage de l'ouragan Maria, mais jugée « trop tardive » par les instances de la protection animale.

.La nouvelle est tombée hier matin. Le préfet a publié un arrêté très attendu par le monde de la protection animale : celui interdisant la chasse en Guadeloupe pendant dix jours, soit jusqu'au samedi 7 octobre à minuit. Les raisons : des conditions climatiques défavorables aux populations de certaines espèces d'oiseaux, suite au passage de l'ouragan Maria les 18 et 19 septembre.

Une bonne nouvelle pour tous les défenseurs de la cause animale, mais « qui arrive un peu tard » , selon eux. « Entre-temps, de nombreux oiseaux ont été prélevés, alors qu'ils avaient quitté les zones ravagées par l'ouragan pour trouver de quoi se nourrir » , regrette Frantz Delcroix, président de l'association Amazona.

LES SERVICES ALERTÉS

En effet, le passage de l'ouragan, particulièrement ravageur sur le Sud Basse-Terre et la Dominique, a entraîné un arrivage massif sur le reste de la Guadeloupe de certaines espèces en quête de refuge et de graines à manger, notamment les oiseaux migrateurs, les limicoles (petits échassiers), en partance pour l'Amérique du Sud depuis le Canada, et déjà en déclin.

Le code de l'environnement (article R424-3) permet au préfet de prendre ce genre de mesure en cas de calamité, pour une période de 10 jours, renouvelable en cas de besoin. « Cette mesure devrait être plus systématique, pour éviter les blocages et potentielles incompréhensions en cas de forte crise » , poursuit Frantz Delcroix. Selon l'association, « le mal est fait » pour les oiseaux migrateurs, car la migration a repris et les survivants sont déjà repartis.

« Aujourd'hui, nous nous inquiétons pour les espèces sédentaires, comme le ramier ou pigeon à cou rouge, poursuit Frantz Delcroix. On tape dans les « réserves ». La chasse a déjà prélevé un nombre important de ramiers depuis le 14 juillet et là, c'est le cheptel reproducteur qui est directement impacté. On peut, en effet, considérer la Dominique comme le réservoir pour les îles françaises ». Une information confirmée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui indique que quelques contrôles de police postMaria ont fait état d'une nette augmentation de la chasse (en toute légalité) du pigeon à cou rouge. « Une dizaine d'oiseaux par chasseur environ, soit le double qu'en temps normal, précise Alexis Poupart, chargé de mission. Juste après un ouragan, la pression de chasse est toujours plus importante. La publication rapide d'un arrêté d'interdiction est donc nécessaire car globalement, les chasseurs craignent les sanctions. »

« Si nous sommes soulagés d'entendre que cet arrêté a été pris, nous regrettons toutefois qu'il ait tant tardé », déplore Frantz Delcroix. L'association avait pourtant alerté les services de la Deal (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) les 5 (pour Irma) et 18 septembre (pour Maria).

Elle n'était d'ailleurs pas la seule. Le 19 septembre, l'ONCFS avait transmis un avis et le 21 est tombé celui de la Fédération départementale des chasseurs. Tous réclamant une interdiction provisoire de chasse.

Pourquoi donc ce retard de la préfecture ? Rien de volontaire, bien entendu. Très certainement un préfet et des services particulièrement bousculés par deux gestions de crise : celle d'Irma à Saint-Martin et de Maria en Guadeloupe. « À l'avenir, une délégation de signature serait à envisager », avance Alexis Poupart.

IL A DIT Georges Calixte, président de la fédération départementale des chasseurs de Guadeloupe : « Ne tirez pas sur le ramier à cou rouge »

« Nous n'avons pas attendu l'arrêté préfectoral pour intervenir auprès de nos mandants. Dès le 20 septembre, la Fédération a fait circuler des messages sur WhatsApp pour demander aux chasseurs de protéger au maximum le gibier dit de bois, et notamment le pigeon à cou rouge (ramier). Ces messages ont été complétés par des communiqués diffusés à la radio. Nous avons fait appel à la conscience et à la responsabilité de chacun, mais il y a toujours des récalcitrants. Le 21 septembre, nous avons demandé à la préfecture de suspendre la chasse de toutes les espèces pendant dix jours. Nous sommes d'ailleurs allés encore plus loin en demandant également à ce que la chasse des espèces qui vivent dans les bois (ramier, perdrix, grive) soit suspendue pour la saison, c'est-à-dire jusqu'en janvier. Ce gibier est déboussolé et doit s'adapter. Il faut donc le laisser tranquille. En revanche, la Fédération n'est pas opposée à la chasse au gibier d'eau, comme le canard, dont les territoires n'ont pas été impactés. »



(Roberto BIRHUS)

Sur le même sujet

La chasse interdite pendant dix jours



Thèmes :
BIODIVERSITE

En forêt, attention danger



Thèmes :
BIODIVERSITE